



COORDINATION SUD



NOTE DE POSITION

ENVIRONNEMENT FAVORABLE

TRAJECTOIRE
DES FINANCEMENTS
PUBLICS FRANÇAIS
TRANSITANT PAR LES OSC
2022-2027

Juin 2023

Coordination SUD est la coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale

Association loi 1901 fondée en 1994, Coordination SUD rassemble, aujourd'hui, 184 ONG, adhérentes directes ou au travers de six collectifs (CLONG-Volontariat, Cnajep, Coordination Humanitaire et Développement, CRID, FORIM, Groupe initiatives). Agissant avec et en faveur des populations les plus laissées pour compte, ces organisations mènent des actions humanitaires d'urgence, de développement, de protection de l'environnement, de défense des droits humains, ou encore de plaidoyer et d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale.

Pour le secteur associatif de droit français de la solidarité internationale, Coordination SUD, avec ses organisations membres, assure quatre missions : la promotion et la défense d'un environnement favorable à l'action et l'expression des organisations de la société civile (OSC), l'appui et le renforcement de ces mêmes OSC, la construction et la représentation de positions communes auprès des institutions publiques et privées, en France, en Europe et dans le monde sur les politiques de solidarité internationale ; et enfin, la veille et la prospective sur la solidarité internationale et son secteur associatif, leurs évolutions et enjeux.

Coordination SUD, Rassembler et Agir pour la Solidarité Internationale

La commission Environnement favorable de Coordination SUD

La commission financement et renforcement institutionnel (COFRI) se réunit depuis 2014. Son objectif est de construire des positions collectives en vue de la négociation avec les pouvoirs publics du partenariat État/ONG : vie et développement des instances de concertation technique et politique, financements ONG et contractualisation au niveau français, renforcement institutionnel, organisationnel et opérationnel des ONG.

*« Déchiffrer le monde réel en le dépouillant des visions et des valeurs dont la langue, toute langue, est porteuse, c'est en déranger l'ordre institué, en bouleverser les hiérarchies. * »*

C'est aussi pourquoi Coordination SUD utilise l'écriture inclusive, à tout le moins non exclusive, pour l'ensemble de ses publications, tirée des orientations et principes suggérés par le Haut Conseil à l'égalité entre femmes et les hommes (HCE) français.

Quelques petits changements d'habitude en plus de procédés de rédaction très simples et très concrets permettent de donner à écrire, lire, voir et comprendre le monde et les sociétés dans leur pluralité. Ainsi, cette publication repose sur :

- Des formulations neutres (ex. présidence plutôt que président)
- Des noms et adjectifs épïcènes, (ex. responsable plutôt que chef)
- Le dédoublement des mots (ex. citoyennes et citoyens) en respectant l'ordre alphabétique pour leur citation,
- L'accord de proximité avec le dernier nom, qu'il soit féminin ou masculin, singulier ou pluriel,
- Un recours, si besoin est au point médian

Les visuels utilisés par Coordination SUD complètent cette expression inclusive évitant les stéréotypes de genre et bousculant nos réalités, et surtout leurs compréhensions.

*Annie Ernaux, Prix Nobel de littérature 2022, Discours, Stockholm, 7 décembre 2022

Contexte

Coordination SUD promeut depuis de nombreuses années une augmentation des financements publics français transitant par les OSC pour permettre de mieux répondre aux crises de plus en plus nombreuses et aux besoins des populations vulnérables auprès desquelles les OSC interviennent participant ainsi à l'effort collectif pour l'atteinte des ODD.

Une première trajectoire des financements publics français avait été définie pour la période 2018-2022, avec pour objectif l'atteinte d'un milliard d'euros d'APD bilatérale transitant par les OSC en 2022¹. Même si le montant effectivement atteint, cette année-là, soit 711 millions, est resté en deçà de cet objectif, cette trajectoire a permis d'influencer positivement l'évolution des financements publics français qui ont plus que doublé sur cette période.

Une nouvelle analyse a été menée au sein de Coordination SUD pour définir une trajectoire à horizon de 2027, travail reposant sur le décryptage de données transmises par le MEAE sur les financements effectifs en direction des OSC, de données de l'OCDE concernant la France mais aussi d'autres pays du Comité d'aide au développement (CAD) et de rapports d'organisations internationales (ONU, OCHA, etc.). Ce travail, mené notamment dans le cadre du groupe de travail « Environnement favorable », a mobilisé de nombreux membres de Coordination SUD.

Cette nouvelle trajectoire à horizon de 2027, au-delà de l'enjeu initial d'accorder plus de moyens aux OSC, vise également à promouvoir leur droit d'initiative et leur permettre ainsi de jouer pleinement leur rôle.

¹ Coordination SUD (2018), [Pour une augmentation des financements publics des ONG françaises](#), octobre 2018

DÉFENSE ET PROMOTION DU DROIT D'INITIATIVE DES OSC

Coordination SUD entend renforcer la mise en œuvre du droit d'initiative des OSC désormais reconnu par la Loi du 4 août 2021² et pleinement intégré dans la nouvelle stratégie du MEAE Société civile et engagement citoyen de 2023.

Pour cela, Coordination SUD a développé un argumentaire défendant cet objectif dans un document de position sur le droit d'initiative des OSC³ reposant sur 5 axes :

- Une efficacité et une efficience confortées
- Ne laisser personne de côté
- Un lien social renforcé
- Des sociétés civiles affirmées et entendues
- L'innovation encouragée

Cet argumentaire est également conforté du fait que le droit d'initiative des OSC rejoint des objectifs partagés avec le MEAE et la DGM-CIV à savoir :

- Défendre une part plus importante des subventions par rapport aux prêts ;
- Renforcer les actions des OSC dans les pays les moins avancés (PMA) notamment dans les pays prioritaires de la coopération française ;
- Renforcer les actions dans des secteurs prioritaires pour la France où l'investissement des OSC est important : services sociaux de base, égalité femmes / hommes, enfance et jeunesse, sécurité alimentaire, etc.

La promotion de ce droit d'initiative est portée par Coordination SUD dans le cadre d'un partenariat « gagnant- gagnant » avec les pouvoirs publics français. Afin de mettre en œuvre concrètement ce partenariat en y octroyant les moyens nécessaires, Coordination SUD a défini une trajectoire 2022-2027 des financements publics français transitant par les OSC.

Le droit d'initiative des OSC tel que le promeut Coordination SUD s'inscrit pleinement dans les recommandations de l'OCDE⁴ :

LE COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT (CAD) DE L'OCDE, [...], RECOMMANDE que les Adhérents, agissant dans leur rôle de fournisseurs de coopération pour le développement et d'aide humanitaire, respectent, protègent et promeuvent l'espace civique, et, qu'à cette fin, ils [...] apportent un soutien financier aux divers acteurs de la société civile en tant qu'acteurs du développement et de l'aide humanitaire indépendants à part entière mais aussi en tant que partenaires d'exécution, en particulier à ceux qui représentent les personnes les plus vulnérables ou les plus marginalisées, en accroissant, s'il y a lieu et dans la mesure du possible, la disponibilité d'un soutien souple et prévisible, de contributions aux budgets ordinaires et/ou d'un soutien programmatique.

² [LOI n° 2021-1031 du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales, article 1^{er}](#)

³ Coordination SUD (2022), [Soutenir le droit d'initiative des OSC](#), septembre 2022

⁴ OCDE (2023), OCDE, [Recommandation du CAD sur le renforcement de la société civile en matière de coopération pour le développement et d'aide humanitaire](#), OECD/LEGAL/5021

OBJECTIFS ET PRINCIPES DE LA TRAJECTOIRE 2022-2027

Cette trajectoire repose sur les principes suivants :

1°) **L'atteinte par la France de la moyenne des pays du CAD de l'OCDE, soit environ 15 %, en termes d'APD bilatérale transitant par les OSC, et ceci dès 2025.**

La LOP-DSLIM envisage que l'APD transitant par les OSC tende vers la moyenne des pays du CAD de l'OCDE. Au moment de sa rédaction, cette moyenne européenne se situait à environ 15 %⁵. Rapporté à une estimation de l'APD bilatérale de la France en 2025 (12,6 milliards d'euros⁶), ce chiffre atteindrait la cible définie par la trajectoire à hauteur de 1,850 milliard d'euros.

2°) **Le maintien d'une progression de cette trajectoire au-delà de 2025 pour atteindre un cap de 2 milliards d'euros d'APD bilatérale transitant par les OSC en 2027.**

Plusieurs éléments justifient la poursuite de cette croissance :

- La croissance possible du RNB sur cette période qui engendrera de fait une augmentation de l'APD, même avec un pourcentage constant d'APD.
- L'engagement des pouvoirs publics dans la LOP-DSLIM d'atteindre 0,7 % du RNB consacré à l'APD.
- La multiplication des crises environnementales et humanitaires déjà constatée qui devrait se poursuivre dans les années prochaines et nécessitera un soutien accru des organisations de la société civile.
- Le montant de 2 milliards d'euros à mettre au regard des besoins liés concernant l'atteinte des Objectifs de développement durable. Les Nations Unies estiment en effet que les besoins financiers pour répondre aux ODD représenteront en moyenne sur la période 2019 -2030, 874 milliards de dollars US par an dans les pays en développement à faible revenu⁷. Cette contribution de 2 milliards d'euros via l'action des ONG françaises et de leurs partenaires ne représenterait qu'environ 0,2 % des besoins totaux alors que les actions des OSC sont reconnues comme apportant une contribution forte à l'atteinte des ODD.
- En termes de financements humanitaires, l'objectif de Coordination SUD de 402 millions d'euros (pour l'aide alimentaire programmée et le Fonds d'urgence humanitaire) en soutien aux initiatives humanitaires des OSC est à mettre en comparaison des besoins actuels calculés par les Nations Unies (41 milliards de dollars US en 2022)⁸ et ne représente qu'une part d'un peu plus de 1 %.

⁵ OCDE (2021), [Aide aux organisations de la société civile](#), avril 2021

⁶ Ce chiffre est une estimation calculée par Coordination SUD sur la base d'une croissance du RNB de 3% pour 2022 et de 1,50 % par année de 2023 à 2027.

⁷ SDSN (2019), [SDG costing & financing for low-income developing countries](#), septembre 2019

⁸ OCHA (2022), [Global Humanitarian Overview 2022](#), p.7, décembre 2021

3°) L'intégration d'une **ligne de financements à destination des organisations locales et nationales dans les pays partenaires – localisation de l'aide**

En cohérence avec les pouvoirs publics français, Coordination SUD souhaite promouvoir le financement direct des OSC des pays partenaires ; pour cela le collectif a défini une ligne de financement qui s'adresse directement à elles. Elle vise l'atteinte d'une cible de 350 millions d'euros à horizon 2027 (représentant 17,5 % du montant total des financements transitant par les OSC). Ce chiffre constitue un premier objectif qui pourra être réévalué en fonction de l'analyse des besoins des OSC des pays d'intervention. Coordination SUD sera également tout particulièrement vigilante à ce que cette ligne soutienne les initiatives propres des acteurs et actrices locales.

À noter également : de nombreux financements publics français transitent aussi par les OSC françaises et sont rétrocédés à des partenaires locaux bien souvent à travers des mécanismes de proximité permettant de toucher des structures de petites tailles.

Plus largement, l'appui et le financement des organisations locales et nationales doivent se faire de manière adaptée en tenant compte et en soutenant les besoins de ces organisations (en matière de financements de projets mais aussi de structuration et de renforcement des acteurs et actrices) et les contextes concernés (contexte de crise, de conflits, de tensions entre États et sociétés civiles).

4°) Une trajectoire où les **financements soutenant les initiatives des OSC** soient majoritaires.

Coordination SUD souhaite enfin que 70 % des financements publics français relèvent de ce droit d'initiative à travers des dispositifs tels que le dispositif Initiatives - OSC de l'AFD, les financements du CDCS à destination des OSC, le financement du volontariat, le Fonds de soutien aux organisations féministes (FSOF), etc. Ce chiffre de 70 % peut être réévalué à hauteur de 78 % si seuls des financements de l'État sont tenus en compte (en retirant de la base de calcul les financements des collectivités territoriales).

Coordination SUD sera vigilante concernant le calcul de la part du droit d'initiative afin qu'il repose bien sur des financements relevant de l'APD française et non de financements couvrant des champs tels que l'aide aux migrant·es en France, les bourses d'études aux étudiant·es étranger·es, les financements à des organisations internationales (telles que le CICIR), etc.

TRAJECTOIRE DES FINANCEMENTS PUBLICS FRANÇAIS TRANSITANT PAR LES OSC 2022 - 2027

Bailleurs	Intitulé du dispositif / programme	2022		2023	2024	2025		2026	2027	
		Montant M€	% du total	Montant M€	Montant M€	Montant M€	% du total	Montant M€	Montant M€	% du total
MEAE	Aide alimentaire	35	5 %	39	44	48	2,6%	50	52	2,6%
	Fonds d'urgence humanitaire et de stabilisation	135	19,3%	198	261	324	17,5%	337	350	17,5%
	Volontariat	17	2,4%	27	38	48	2,6%	50	52	2,6%
AFD	Dispositif Initiatives OSC	140	20%	277	414	551	29,8%	574	596	29,8%
Non défini	OSC locales ou nationales des pays partenaires	25	3,6%	125	224	324	17,5%	337	350	17,5%
	TOTAL initiative OSC	352	50,3%	666	981	1295	70%	1348	1 400	70%
	Total initiative État	236	33,7%	281	325	370	20,0%	385	460	20,0%
	Total Collectivités territoriales	112	16%	136	161	185	10,0%	192	200	10,0%
	TOTAL financement OSC	700	100%	1 083	1 467	1 850	100%	1 925	2 000	100%

Les montants sont en millions d'euros

À noter : cette trajectoire ne développe que les principaux dispositifs soutenant les initiatives des OSC. Une analyse plus approfondie menée avec la DGM-CIV a permis de voir les fonds ou financements de projets spécifiques pouvant également soutenir ces initiatives. C'est le cas notamment du Fonds de soutien aux organisations féministes (FSOF) ou de certains financements ayant fait l'objet de contractualisation de gré à gré entre les OSC et l'AFD (pour ses activités hors DPA-OSC). Ces financements pourront être valorisés, pour leur part relevant du droit d'initiative des OSC, dans le suivi de la trajectoire.

Remerciements

Coordination SUD remercie les espaces de travail et tout particulièrement les commissions COFRI, humanitaire, APD et financement du développement ainsi que tous les organisations membres qui ont contribué à cette note notamment Alexia Tafari – Coordination humanitaire et Développement, Elvira Rodriguez Escudeiro - La Chaîne de l'Espoir, Nahuel Dumenil – Partage, Florine Pruchon – SOS Villages d'Enfants – référente CA environnement favorable.

Coordination rédactionnelle

Jean-Luc Galbrun, Coordination SUD
Florine Pruchon, SOS Villages d'Enfants

Directeur de la publication

Reynald Blion, Coordination SUD

Juin 2023

Crédit photo : © Ben Lee - Unsplash



COORDINATION SUD

**Rassembler et agir
pour la Solidarité internationale**

14, Passage Dubail 75010 Paris
Tél. : + 33 1 44 72 93 72
www.coordinationsud.org
sud@coordinationsud.org